

RC-POS (22_POS_63)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Nicola Di Giulio et consorts - Des machines à sous à tuer le temps ayant remplacé les puzzles, les flippers et les mots croisés. Une sensibilisation aux addictions des jeux d'argent semble importante

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 06 mars 2023 à la Salle Romane du Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Présidée par Mme. la députée J. Byrne Garelli, également rapporteuse, elle était composée de Mme la députée N. Jaccard ainsi que de MM. les députés Y. Paccaud, O. Petermann, R. Pilloud, J.-F. Thuillard. M. le député N. Di Giulio était excusé.

Ont participé à cette séance Mme. la Conseillère d'Etat, R. Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Dr. Karim Boubaker, Médecin cantonal, Dr. O. Simon, médecin au Centre du jeu excessif (CJE) au CHUV, et M. Hugues Balthasar, responsable de missions stratégiques à l'Office du médecin cantonal. La commission remercie M. L. Vonlanthen, assistant de commissions parlementaires, qui s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Une sensibilisation aux addictions des jeux d'argent semble importante pour la jeune génération, qui serait jusqu'à 4 fois plus vulnérable que les adultes. Cet état de fait n'est pas sans poser des problèmes et notamment des problèmes de décrochage scolaire, de dépression, voire d'isolement, ceci à un âge où ils devraient penser plutôt à leurs études. Les problèmes d'addiction liés aux jeux d'argent en ligne ont doublé en trois ans en Suisse.

Quatre ans après un premier volet d'étude et l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr¹), Addiction Suisse² et le Groupement romand d'études des addictions (GREA³) ont publié la deuxième vague de l'étude *eGames* sur les comportements de jeu d'argent en ligne de la population suisse.

Les résultats montrent que la fréquence de participation à des jeux en ligne a augmenté : en 2018, un quart des 1'395 répondant jouaient de façon hebdomadaire, en 2021, ils étaient 30%, mais surtout, la part des joueurs et joueuses problématiques a doublé, passant de 2,3% en 2018 à 5,2% en 2021. Les jeunes de 18 à 29 ans sont les plus touchés : 18,8% d'entre eux sont concernés par un comportement de jeu à risque modéré ou problématique. Les jeunes dépensent également plus d'argent dans les jeux en ligne, avec une somme moyenne de 162 francs par mois contre 105 francs pour l'ensemble de l'échantillon. Bien entendu, la Covid-19 a passé par là et ainsi, une grande majorité de participants à l'enquête a relevé que l'explosion de l'offre suisse de jeu en ligne, combinée avec la pandémie et la période de semi-confinement, ont eu un fort potentiel

¹ 935.51, Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr), 22 septembre 2017 (Etat le 1^{er} janvier 2021), URL : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/795/fr

² Pour en savoir plus, https://www.addictionsuisse.ch/

³ Pour en savoir plus : https://www.grea.ch/

d'influence sur l'évolution de leurs comportements. Pour rappel, les maisons de jeu ont dû temporairement fermer leurs portes dès mars 2020, seules les offres en ligne restant alors accessibles. La démultiplication de l'offre de jeu en ligne, le marketing intensif, l'accessibilité illimitée aux jeux, les bonus, ont été des facteurs importants dans l'intensification des pratiques de jeu, affirment les joueurs. L'étude montre aussi qu'un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas l'offre d'aide et de soutien.

Face à l'augmentation des problèmes, qui concernent particulièrement les jeunes, l'ensemble des cantons se sont associés pour la première fois dans une campagne de prévention nationale. Pendant quatre semaines, elle a été diffusée sur les réseaux sociaux. Sur le site internet gambling-check.ch⁴, disponible dans les trois langues nationales, les joueuses et joueurs peuvent réfléchir aux motivations qui les poussent à jouer et à obtenir des conseils de réduction des risques. La plateforme oriente également vers l'offre d'aide et de soutien existante

Trouble reconnu par l'OMS:

L'addiction au jeu est un trouble psychique reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), rappellent Addiction suisse et le GREA. Le jeu problématique survient lorsqu'une personne présente des difficultés avec son comportement de jeu selon un certain nombre de critères, tel que le besoin de jouer des sommes croissantes ou le fait de mentir sur sa pratique de jeu.

Ce n'est pas à l'État de compenser financièrement le manque des addicts, mais l'État peut aider à prévenir. Il faut croire en l'école de l'inclusion et non pas de l'exclusion. C'est pour cette raison qu'il serait judicieux d'organiser au niveau cantonal ce levier au niveau scolaire pour protéger notre jeunesse.

Pour conclure, les concessions attribuées aux casinos permettent à ces derniers de réaliser un produit brut annuel, de plus de 30 millions de francs avec son offre de jeux. Au vu de ces chiffres vertigineux, il est absolument nécessaire d'ouvrir les yeux des enfants que dans ces jeux, finalement, c'est le casino qui en est le seul gagnant.

Pour y remédier, différents cantons ont lancé, il y a quelques jours une campagne de prévention commune.

Au regard de ce qui précède, il convient de demander au Conseil d'État d'étudier l'opportunité d'instaurer une sensibilisation ciblée auprès des jeunes de notre canton.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ce sujet a fait l'objet de discussions au sein de la commission thématique de la santé publique (CTSAP) au moment de traiter d'un postulat déposé par M. le député Stéphane Montangero (19_POS_171)⁵. Ce texte a finalement été renvoyé au Conseil d'Etat, lequel a engagé des travaux afin de présenter au Grand Conseil un ambitieux plan d'action visant à combattre les dépendances aux jeux d'argent et aux jeux vidéo. Ces démarches ayant bien avancé, l'objectif est de faire remonter ce dossier au Conseil d'Etat pendant le premier semestre 2023 et de s'adresser ensuite au Parlement pour lui soumettre ce plan d'action. Si le contenu du postulat Montangero est plus large que celui du postulat Di Giulio, celui-ci renforce tout de même les travaux qui ont été engagés. De même, il démontre que la thématique des jeux d'argent est une préoccupation largement partagée par le Grand conseil, de son aile gauche à son aile droite.

En lien avec le contenu du présent postulat, la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS⁶) a mandaté le GREA dans le but de mettre sur pied plusieurs mesures, notamment des actions de prévention contre les dangers des jeux d'argent. Ce mandat prend place dans un contexte marqué par les résultats alarmants qui ressortent des dernières analyses scientifiques à disposition, lesquelles mettent en évidence

⁴ Pour en savoir plus, https://gambling-check.ch/fr/

⁵ (19_POS_171) Postulat Stéphane Montangéro et consorts au nom du groupe socialiste – Dépendance aux jeux d'argent et aux jeux vidéo (notamment en ligne) : faire jouer les compétences cantonales et miser sur un plan d'action coordonné et ambitieux.

⁶ La Conseillère d'Etat en charge du DSAS est membre de la CLASS et l'a récemment représentée lors d'une conférence de presse organisée par le GREA et Addiction suisse.

l'impact du Covid-19 sur la manière de consommer les jeux d'argent. En effet, les plateformes en ligne ont vu leur importance croître durant la pandémie et des comportements réellement problématiques ont fait jour chez les jeunes, notamment. Pour faire face à ce phénomène, les Cantons ont décidé de financer une campagne commune de prévention ; le postulant l'a d'ailleurs évoquée dans son message. Il s'agit-là d'une opération conséquente qui est conçue pour se déployer spécifiquement en direction des publics considérés comme les plus fragiles par rapport à ce type d'addiction.

Par ailleurs, dans sa lutte contre l'addiction aux jeux, le Canton de Vaud peut compter sur le travail du Centre du Jeu Excessif (CJE ⁷); un centre universitaire spécialisé dans le domaine du jeu de hasard et d'argent. Cette entité unique en Suisse est rattachée au service de médecine des addictions (SMA) du département de psychiatrie du CHUV. En plus d'un travail de prévention et une grande expertise, le CJE administre des traitements et propose des accompagnements lorsque des situations sont avérées et qu'elles engendrent des problèmes sanitaires et sociaux.

Les mesures existantes dans le canton ne sont toutefois pas le seul fait du CJE. En effet, l'Etat subventionne d'autres organismes, tels que le GREA, et Addiction Suisse. S'agissant des mesures prévues dans un avenir proche, l'exécutif cantonal entend présenter un plan en réponse au postulat Montangero. Ce faisant, il s'agira également d'intégrer les éléments soulevés au sein du postulat Di Giulio, pour autant qu'il soit renvoyé au Conseil d'Etat. Plus globalement, une prise en considération du présent texte renforcerait l'importance du message envoyé au Grand Conseil ; une position qui serait souhaitable au vu des problèmes sociaux, des coûts humains et des coûts financiers engendrés par cette question.

4. DISCUSSION GENERALE

Prévention en milieu scolaire. :

Le présent postulat contient deux demandes : « un rapport sur l'évolution des comportements de nos jeunes face à l'accès incitatif et facilité aux jeux d'argent en ligne » ainsi qu'une « étude de l'opportunité d'instaurer une sensibilisation ciblée auprès des jeunes de notre canton⁸ ». A ce titre, il est indiqué en page 2 du texte qu'il « serait judicieux d'organiser au niveau cantonal ce levier scolaire pour protéger notre jeunesse ». Il s'agit-là, semble-t-il, d'une demande nouvelle, puisque la prévention à destination de la jeunesse s'est faite non pas à l'école, mais sur internet et sur les réseaux sociaux. Or, la sensibilisation en milieu scolaire existe; en témoignent les cours d'éducation sexuelle dispensés par PROFA⁹.

Dès lors, le Conseil d'Etat a-t-il envisagé de mettre en place une prévention en milieu scolaire au sein des établissements sur la question des jeux d'argents et si oui à quelle fréquence ?

Le Département estime que la prévention doit aussi s'adresser aux personnes de moins de 18 ans. En effet, la recherche démontre que les premières addictions se développent entre 15 et 16 ans, soit bien avant le couperet de la majorité. A ce titre, il convient de rappeler les limites de la LJAr qui a été pensée à la fin des années 2000, au moment de la sortie de l'iPhone 1. Or, du fait de la lenteur du processus décisionnel suisse, la loi est entrée en vigueur 10 ans plus tard. Le laps de temps entre la mise à l'agenda et la mise en œuvre de la législation a donc vu les smartphones et les réseaux sociaux se développer fortement. De même, cette loi prétend bloquer les sites étrangers, sans pour autant s'en donner réellement les moyens. Les régulateurs sont donc dépassés. De leur côté, les mineur-e-s peuvent se procurer des cartes prépayées dans des kiosques, ce qui leur permet d'accéder aux offres de jeu en ligne sans aucun contrôle d'âge. Il faut également rappeler que la Loterie romande a une offre de jeu en ligne hybride dénommée « Jouez Sport », qui implique d'utiliser une application mobile et faire valider le résultat dans un point de vente traditionnel avec tous les problèmes de contrôle d'âge qui s'imposent dans ces cas-là. Il y a donc un problème public qui affecte les mineur-e-s. De ce fait, il semble pertinent d'intervenir dans tous les milieux scolaires comprenant des élèves de 15 à 18 ans (fin de secondaire I et secondaire II).

⁷ Pour en savoir plus : https://www.chuv.ch/fr/jeu-excessif/cje-home

⁸ (22_POS_63) Nicola Di Giulio et consorts - Des machines à sous à tuer le temps ayant remplacé les puzzles, les flippers et les mots croisés. Une sensibilisation aux addictions des jeux d'argent semble importante, p. 2.

⁹ Pour en savoir plus, https://www.profa.ch/

Une commissaire demande s'il serait peut-être nécessaire de réprimer davantage les entités qui vendent ces jeux.

Des mesures à l'adresse de la jeunesse ont d'ores et déjà été prises au niveau cantonal. A ce titre, la thématique des jeux d'argent a été intégrée au programme de prévention des conduites addictives en milieux scolaires (PVCA¹⁰), au même titre que celles des jeux vidéo, de l'alcool, du tabac ou encore du cannabis. Il s'agit-là d'un programme élaboré par le CJE, en vertu du PVCA et en conformité avec ses règles. Au niveau du fonctionnement, ce sont les établissements scolaires qui prennent l'initiative de solliciter le PVCA pour une intervention autour des jeux d'argent et des jeux vidéo. Cette offre existe depuis peu de temps, mais elle rencontre déjà beaucoup de succès. La demande étant élevée, ces interventions sont financées à hauteur de 0.5 ETP exclusivement dédié au PVCA et intégré au budget ordinaire du CJE. D'autres tâches nécessitent quant à elles l'équivalent d'un deuxième 0.5 ETP. En outre, des crédits supplémentaires ont également financés des actions ponctuelles au cours des deux années précédentes ; une expérience qui risque d'être répétée cette année.

Coordination intercantonale:

Depuis une dizaine d'années maintenant, il existe un programme intercantonal de lutte contre la dépendance aux jeux (PILDJ¹¹). Mandaté par la CLASS et financé par la taxe de 0,5% sur les produits bruts des jeux de loterie, le PILDJ est un programme pluriannuel (par tranche de trois ans) structuré autour de 3 axes de travail (prévention, recherche, coordination intercantonale).

- I. « Prévention » : en premier lieu, une ligne téléphonique est gérée entre autres par les expert-e-s du CJE, et son numéro s'affiche à la fin de chaque publicité de la Loterie romande. Ensuite, la campagne nationale évoquée par le postulant va démarrer ce mois-ci. Elle sera menée en collaboration avec les autres cantons, romands comme alémaniques. Les prochaines années seront également marquées par la création d'un site internet qui s'appellera « SOS jeux » et qui sera beaucoup plus complet que les supports actuels. Enfin, dans un effort conjoint de tous les Cantons romands, et afin de toucher la jeunesse en milieu scolaire, des fiches pédagogiques vont être mises à disposition des enseignant-e-s. Ces fiches traiteront de la question des jeux d'argent sous différents angles; le prisme mathématique traitera par exemple du hasard et des probabilités de gagner. La thématique pourra d'ailleurs être déclinée dans pratiquement toutes les branches de l'enseignement. Aussi, un grand effort sera fait ces prochaines années pour promouvoir ces fiches et pour permettre aux enseignant-e-s de les intégrer dans leurs enseignements réguliers. Ce faisant, il s'agira aussi de conscientiser les élèves à la problématique des jeux d'argent et de les faire réfléchir sur la question de l'addiction et des éléments qui la caractérisent.
- « Recherche » : cet axe est également en train de se mettre en place, avec comme but d'améliorer II. les données à disposition sur la question des comportements de jeu. Il s'agit en particulier d'encadrer l'évolution actuelle qui se caractérise notamment par une croissance de l'offre de jeux. Cette dernière a engendré une multitude de problèmes en lien avec la consommation. Par exemple, une situation inquiétante fait jour avec la hausse de la consommation de paris sportifs, soit une offre qui touche beaucoup la jeunesse et qui ramène de plus en plus d'argent à l'industrie. Or, qui dit nouveau public, dit nouveaux problèmes. Cet exemple s'inscrit dans une dynamique globale qui commence à se répercuter dans les systèmes de soin.
- III. « Coordination intercantonale » : s'agissant du plan d'action qui est en train d'être élaboré en réponse au postulat Montangero, la coordinatrice du PILDJ participe au groupe de travail, dans le but de définir des actions à entreprendre en concertation avec les spécialistes des autres Cantons romands. Cette coordination est due au fait que les jeux de loterie sont proposés à

¹⁰ Pour en savoir plus: https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/programme-de-prevention-desconduites-addictives

¹¹ Pour en savoir plus :

https://www.grea.ch/sites/default/files/7. presentation du programme intercantonal de lutte contre la dependance a u jeu.pdf

l'échelle romande et les Cantons font donc tous face au même problème. Dans la même optique, il est prévu de travailler prochainement avec les programmes cantonaux de lutte pour la prévention contre le surendettement. Globalement, il s'agit d'établir des mesures similaires pour tous les Cantons romands, de coordonner les programmes cantonaux et de les renforcer mutuellement. Néanmoins, grâce à l'aide du CJE et des autres équipes en place, des renforcements spécifiques au cas vaudois sont aussi prévus.

Le médecin cantonal précise que la question de la dépendance aux jeux est beaucoup moins visible que d'autres problématiques de santé publique (ex. surpoids, tabagisme). Or, le DSAS doit composer avec le fait que la plupart des décisions sont prises au niveau de la Confédération. Avec une coordination intercantonale, un centre du jeu excessif et de la prévention en milieu scolaire, le Canton parvient certes à atteindre un certain nombre de gens, mais beaucoup d'entre eux demeurent peu visibles, puisqu'ils jouent à la maison ou sur des ordinateurs.

Effets des octrois de nouvelles concessions :

Le GREA et le Canton effectuent un travail conséquent sur la problématique des addictions aux jeux d'argent, laquelle constitue un enjeu important de la politique sociale de l'Etat de Vaud. Il convient de saluer le présent postulat ainsi que le traitement prochain de la réponse au postulat Montangero par le Grand Conseil qui attend avec intérêt les mesures retenues par le Conseil d'Etat dans son plan d'action à venir.

Actuellement, la question des jeux d'argent est remise en lumière avec la création de nouvelles concessions de casino par la Confédération. En effet, si l'argent généré par un nouveau casino sert surtout celui-ci et – dans une moindre mesure – les collectivités locales, le coût de la politique sociale qui en découle incombe intégralement au Canton. Un effet similaire découle de la politique très agressive de la Loterie romande. Dès lors, quelle emprise le Canton de Vaud a-t-il sur cette situation? Est-ce que l'administration craint un accroissement des addictions aux jeux d'argent, face à l'octroi de nouvelles concessions sur sol vaudois?

La Conseillère d'État partage les préoccupations susmentionnées et explique que chaque ouverture de casino est source d'inquiétude. Pour autant, il est impossible de dire si un nouveau site draine un public neuf ou s'il attire un public déjà touché par les addictions, du fait d'une activité en ligne ou dans d'autres casinos.

C'est la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ¹²) qui tranche les attributions sur dossier ; celui-ci n'est recevable que s'il est assorti d'un emplacement et d'un certain nombre d'autorisations de niveaux communal ou cantonal. La marge de manœuvre au niveau local se cantonne uniquement à la possibilité d'autoriser ou non certains emplacements. Néanmoins, le système prévu par la LJAr stipule que les concessions de casino en ligne sont liées à des casinos « terrestres ». Le marketing effréné est susceptible d'attirer de nouveaux publics, notamment des jeunes, vers l'offre terrestre, et ce d'autant plus si les casinos en question se situent en ville et dans des quartiers festifs. La préoccupation de Mme la Conseillère d'Etat parait donc réellement justifiée et elle est partagée par les milieux de la prévention.

Tendances statistiques et scientifiques sur la dépendance aux jeux :

Selon les statistiques du GREA, les personnes particulièrement touchées par ces addictions sont les jeunes hommes et les gens peu formés. En outre, contrairement à une croyance répandue, les casinos attirent beaucoup de personnes déjà addictes et semblent donc loin de toucher uniquement les touristes et les personnes financièrement aisées. Il semblerait qu'en plus des jeunes, les familles en grande précarité sont, elles aussi, fortement attirées par les jeux d'argent ; ceux-ci représentant une forme de promesse de richesse immédiate.

Les tendances confirment une plus grande prédisposition de la jeunesse à l'addiction aux jeux. Une hausse du nombre de cas semble d'ailleurs affecter cette catégorie de population : les jeunes viennent en effet plus vite chercher de l'aide, tandis qu'auparavant, les gens commençaient à jouer, s'endettaient et demandaient de l'aide tardivement.

Il y a quelques années, le Canton s'est inquiété de la présence de loteries dans les restaurants (tactilo, etc.) et du surendettement pouvant en découler. Selon le CJE, environ 7000 personnes sont concernées par une

 $^{^{12} \} Pour \ en \ savoir \ plus: \underline{https://www.esbk.admin.ch/esbk/fr/home/spielbankenaufsicht/neuvergabe-konzessionen.html}$

dépendance au jeu. Ce chiffre semble largement sous-évalué, car il tient uniquement compte des personnes dépendantes et non de l'entourage de celles-ci (familles, enfants) qui n'en est pas moins impacté financièrement et socialement.

Les études et les mesures confirment effectivement une prédisposition de la jeunesse aux addictions. Par exemple, la Loterie romande place un seuil de détection qui correspond à fr. 2000.- de dépenses pendant 3 mois d'affilée; les jeunes personnes à faibles revenus peuvent dès lors facilement échapper à cette surveillance. En outre, l'année dernière a été marquée par un doublement des demandes d'aide téléphonique; une augmentation qui est surtout le fait de jeunes adultes. À noter également qu'une importante dimension genrée déteint sur la tendance globale, puisque les addictions aux jeux affectent 75% d'hommes pour 25% de femmes; une disparité qui affecte pratiquement tous les types d'addictions (jeux, alcool au volant, etc.). Si les raisons de ces écarts sont peu documentées scientifiquement, elles sont souvent explicitées à l'aune d'une plus forte impulsivité des hommes et d'une représentation sociale associant la masculinité à la nécessité d'avoir de l'argent.

En ce qui concerne la comparaison internationale, de nombreuses données existent sur la question, voire également au niveau national. En effet, des disparités régionales existent en Suisse où pendant longtemps, la Romandie comprenait beaucoup de « moyens joueurs » quand la Suisse alémanique était surtout pourvue de « petits joueurs ». Les chiffres de l'étude *eGames* citée par le postulant tendent cependant à démontrer que l'industrie locale a cru, si bien que le taux de consommation se situe désormais dans la fourchette supérieure des 5-6% de jeux problématiques ; une proportion proche de celle du Royaume-Uni, par exemple. Néanmoins, une tendance à plafonner semble faire jour, avec des citoyen-ne-s qui finiraient par s'autoréguler lorsque les offres inondent le marché. Cela dit, les études internationales suggèrent tout de même que la Suisse est en train d'entrer dans la fourchette haute en termes de nombre de personnes concernées. Des mesures supplémentaires seraient nécessaires pour tirer un réel bilan de santé publique. En effet, la corrélation entre le nombre de personnes concernées et les dégâts qui en découlent (intermédiaires ou importants) n'est pas linéaire.

Car les études existantes tendent à démontrer que l'addiction d'une personne impacte en moyenne 6 à 7 membres de son entourage. Il faut prendre en compte ces chiffres pour avoir une meilleure représentation de la charge réelle sur le plan social de ces jeux d'argent. Le postulat Montangero, déposé juste avant le Covid, mettait en exergue un danger qui s'est concrétisé depuis lors. Dans son malheur, le corps médical peut être rassuré d'être entendu au niveau politique.

En temps normal, un délai de plusieurs années s'écoule entre la découverte d'une augmentation dans les données épidémiologiques et l'accroissement de la demande d'aide. Toutefois et selon des constats en provenance du terrain, les systèmes de protection semblent avoir failli, avec une forte augmentation des demandes d'aides ces deux dernières années. Les résultats perceptibles sur le terrain rejoignent donc les données épidémiologiques, ce qui démontre que la situation actuelle est plus que préoccupante.

La Loterie Romande à l'aune de la dépendance aux jeux :

Il est relevé la facilité problématique d'une inscription sur le site de la Loterie Romande et la politique très agressive mise en œuvre par cette dernière favorisant le développement des comportements addictifs. Le fait de financer une partie de l'offre culturelle ne légitime pas son activité pour autant. Afin d'endiguer ce phénomène, la coordination intercantonale est indispensable et les démarches entreprises à ce niveau sont à saluer.

La commission se dit préoccupée par le fait que la Loterie Romande se serve de ses bénéfices sur les jeux d'argent pour financer la recherche, la culture ou encore la vie associative. En finançant des domaines importants, cette société crée des problèmes énormes de surconsommation et de surendettement. Cette relation mérite d'être creusée. Car, en fin de compte, ce n'est pas la Loterie Romande qui participe financièrement à la recherche, l'offre culturelle et la vie associative, mais les malades.

La Loterie Romande justifie régulièrement un marketing agressif en invoquant le caractère dysfonctionnel de la LJAr, et la nécessité de pénétrer le marché, au risque d'atteindre accidentellement quelques jeunes. Dans ce schéma argumentatif, la mise en place de mesures de détection trop restrictives est perçue comme une entrave commerciale; le corps médical serait quant à lui incapable de comprendre la complexité de la situation. Cet argument est fondamentalement recevable, mais, dans ce cas précis, d'une extrême perversité

institutionnelle. Le volet « recherche » du PILDJ doit permettre de documenter la problématique de la pénétration des marchés, de procéder à des mesures et, par extension, de déplacer le curseur du marketing à des niveaux plus raisonnables. La complexité susmentionnée peut donc être réduite avec un travail de documentation. Par extension, la recherche inhérente au PILDJ doit permettre aux Cantons d'être entendus par leurs partenaires confédéraux et l'intercantonale censés réguler les loteries.

5. VŒU DE LA COMMISSION

Sur recommandation de plusieurs commissaires, et en prenant en compte les suggestions de la Conseillère d'Etat en charge du DSAS, la commission valide à l'unanimité le dépôt du vœu suivant :

La commission prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux postulats Di Giulio (22_POS_63) et Montangero (19 POS 171) par l'élaboration d'un rapport commun.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Rolle, le 17 avril 2023.

La rapporteuse : (Signé) Josephine Byrne Garelli